



[Accueil](#) > [Salle des nouvelles](#) > [Communiqués de presse](#)

## NOMINATIONS AU TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

**OTTAWA, le 27 novembre 2009** – L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député de Niagara Falls, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé aujourd'hui la nomination de Monsieur le juge Harry Slade de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, de Monsieur le juge Patrick Smith de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de madame la juge Johanne Mainville de la Cour supérieure du Québec, à titre de membres en règle de la magistrature du Tribunal des revendications particulières.

Monsieur le juge Harry Slade a été nommé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique en avril 2001; Monsieur le juge Patrick Smith a été nommé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario en octobre 2001, et Madame la juge Johanne Mainville a été nommée à la Cour supérieure du Québec en novembre 2006. Ces nominations au Tribunal entrent en vigueur immédiatement.

Le gouvernement du Canada prend des mesures visant à accélérer le règlement des [revendications particulières](#) afin de rendre justice aux requérants des Premières nations et de rassurer la population canadienne. Le [Plan d'action du Canada relatif aux revendications particulières](#) a profondément changé la façon dont les revendications particulières sont traitées, assurant ainsi un processus juste, efficace et transparent. Ce plan d'action donne des [résultats concrets](#).

La création du [Tribunal des revendications particulières](#) est indispensable à cette approche. Le Tribunal est une entité indépendante ayant le pouvoir de prendre des décisions exécutoires visant à régler des revendications particulières. Il constitue pour les membres des Premières nations une solution de rechange aux tribunaux lorsqu'ils n'ont plus aucun recours.

Le Canada et l'[Assemblée des Premières nations](#) ont élaboré conjointement les dispositions législatives concernant la création du Tribunal. L'ensemble de ces dispositions se retrouvent dans la [Loi sur le Tribunal des revendications particulières](#) qui est entrée en vigueur le 16 octobre 2008.

-30-

Pamela Stephens  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre de la Justice  
613-992-4621

Relations avec les médias  
Ministère de la Justice  
613-957-4207

Michelle Yao  
Attachée de presse  
Bureau de l'honorable Chuck Strahl  
819-997-0002

Relations avec les médias  
Affaires indiennes et du Nord Canada  
819-953-1160

Date de modification :  
**2009-11-27**